

## **Résolution V/1 : Adoption de la Déclaration de Bonn pour une planète sans produits chimiques ni déchets nocifs et du Cadre mondial relatif aux produits chimiques – Pour une planète sans produits chimiques ni déchets nocifs**

*La Conférence,*

*Rappelant* sa résolution IV/4, par laquelle elle a décidé de lancer un processus intersessions pour élaborer des recommandations concernant l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques et la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au-delà de 2020,

*Se félicitant* du document issu du processus intersessions, à savoir des recommandations concernant un nouveau cadre mondial qui fait fond sur la nature volontaire intersectorielle et multipartite sans équivalent de l'Approche stratégique, intègre une approche programmatique de la mise en œuvre d'un nouveau cadre mondial et renforce les relations avec les parties prenantes des secteurs économiques et industriels clefs qui produisent, commercialisent et utilisent des produits chimiques et des déchets,

*Accueillant avec satisfaction* les résultats des délibérations des ministres, chefs de délégation et représentants et représentantes de la société civile et du secteur privé rassemblé(e)s à l'occasion de sa cinquième session à Bonn (Allemagne) du 25 au 29 septembre 2023,

*Prenant acte* de la Déclaration de Bonn pour une planète sans produits chimiques ni déchets nocifs, adoptée par les ministres, chefs de délégation et dirigeant(e)s des parties prenantes, qui souligne la nécessité impérieuse de lutter contre la crise de la pollution, l'urgence d'agir au niveau mondial pour ce faire, et leur engagement à mettre en œuvre le Cadre mondial relatif aux produits chimiques – Pour une planète sans produits chimiques ni déchets nocifs que la Conférence a élaboré,

1. *Fait sienne et adopte* la Déclaration de Bonn pour une planète sans produits chimiques ni déchets nocifs, qui figure à l'annexe I de la présente résolution et fait partie intégrante du Cadre ;
2. *Adopte* le Cadre mondial relatif aux produits chimiques – Pour une planète sans produits chimiques ni déchets nocifs figurant à l'annexe II de la présente résolution, qui constitue un nouveau cadre mondial volontaire dans le domaine de la gestion internationale des produits chimiques et des déchets et remplace l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques.